



HAL
open science

Le moment Cerisy. Au tournant des nouvelles approches du patrimoine culturel immatériel

Julia Csergo, Christian Hottin, Pierre Schmit

► To cite this version:

Julia Csergo, Christian Hottin, Pierre Schmit. Le moment Cerisy. Au tournant des nouvelles approches du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2020, Ethnologie de la France et des mondes contemporains, 978-2-7351-2671-2. 10.4000/books.editionsmssh.15990 . hal-04908748

HAL Id: hal-04908748

<https://hal.science/hal-04908748v1>

Submitted on 23 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Julia Csergo, Christian Hottin et Pierre Schmit (dir.)

Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales

Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Le moment Cerisy. Au tournant des nouvelles approches du patrimoine culturel immatériel

Julia Csergo, Christian Hottin et Pierre Schmit

DOI : 10.4000/books.editionsmssh.16087

Éditeur : Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2020

Date de mise en ligne : 12 mai 2020

Collection : Ethnologie de la France et des mondes contemporains

EAN électronique : 9782735126712



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

CSENGO, Julia ; HOTTIN, Christian ; et SCHMIT, Pierre. *Le moment Cerisy. Au tournant des nouvelles approches du patrimoine culturel immatériel* In : *Le patrimoine culturel immatériel au seuil des sciences sociales : Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, septembre 2012* [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2020 (généré le 29 janvier 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmssh/16087>>. ISBN : 9782735126712. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmssh.16087>.

Ce document a été généré automatiquement le 29 janvier 2022.

Le moment Cerisy. Au tournant des nouvelles approches du patrimoine culturel immatériel

Julia Csergo, Christian Hottin et Pierre Schmit

- 1 Du 24 au 29 septembre 2012, un colloque consacré au patrimoine culturel immatériel (PCI) s'est tenu au Centre culturel international de Cerisy (CCIC), dans la Manche. Quelques années plus tôt, l'illustre Centre avait célébré son centenaire (Chaubet, Heurgon & Paulhan 2005), ouvrant ainsi une réflexion sur l'« esprit Cerisy » et sur le rôle éminent qu'il avait joué en l'espace d'un siècle de vie intellectuelle en France (Allemand, Heurgon & Paulhan 2011). L'hypothèse avait alors surgit de solliciter l'Unesco pour faire reconnaître cette mémoire et le patrimoine immatériel qu'incarne l'espace culturel de Pontigny-Cerisy (Csergo 2010). C'est peut-être la raison pour laquelle l'idée est née de consacrer un des colloques annuels du Centre au patrimoine culturel immatériel. Au-delà, cette idée portée et défendue par Édith Heurgon, la maîtresse des lieux, manifestait bien plus largement un intérêt vif et précoce pour « penser avec ensemble » – selon la devise de Cerisy – ce nouveau champ qu'était alors le patrimoine immatériel, mais aussi pour explorer cette Convention encore jeune de l'Unesco, adoptée en 2003. Ici encore, s'affirmait ce fameux « esprit de Cerisy », notamment face à la pusillanimité affichée à ce propos par certaines institutions plus officielles. L'« esprit » s'est finalement concrétisé par l'organisation du colloque dont le présent ouvrage rend compte, fruit de la rencontre d'une historienne, d'un ethnologue et d'un conservateur du patrimoine, et qui a réuni des chercheurs de plusieurs disciplines et des responsables d'administrations culturelles de différents pays et différentes institutions.
- 2 Ce colloque ne fut ni le premier ni le dernier consacré au patrimoine culturel immatériel. Pour autant, sa singularité ne réside pas exclusivement dans les qualités propres au lieu exceptionnel que constitue Cerisy pour l'éclosion et l'épanouissement des échanges intellectuels : un espace suffisamment retiré du monde pour que soit possible, six jours d'affilée, le partage des idées, à travers des conférences, des débats et

par le biais des nombreux échanges informels favorisés par la table conviviale du réfectoire, les longues veillées, la pause dans les jardins ou le séjour dans la bibliothèque. Afin de saisir l'originalité et l'apport de la rencontre internationale de l'automne 2012, il n'est pas inutile de revenir brièvement sur l'état des réflexions menées sur le patrimoine culturel immatériel en France au cours de la décennie précédente.

Premières actions et réflexions sur le patrimoine culturel immatériel en France (2006-2012)

- 3 Bien que la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel date de 2003, la question du patrimoine culturel immatériel n'est guère présente en France dans les échanges entre acteurs du patrimoine avant 2006. Jusqu'à cette date, c'est un sujet qui reste faiblement porté sur le plan politique – il n'est qu'à le comparer notamment à l'intérêt manifesté vis-à-vis de la Convention pour la diversité des expressions culturelles (2005), dont la portée et les enjeux géoéconomiques sont plus immédiatement accessibles. On peut aller jusqu'à dire que le patrimoine culturel immatériel est alors situé dans un angle mort de l'action des administrations patrimoniales : malgré les tentatives de reconnaissance de « toutes les formes d'art et de culture » menées sous les ministères Lang, les objets visés par la Convention (notamment les traditions orales, les pratiques sociales, les arts du spectacle, musiques et danses populaires, les connaissances liées à la nature et à l'univers, les savoir-faire de l'artisanat) demeurent dévalorisés par rapport aux formes relevant des beaux-arts ou de la création contemporaine. D'autre part, l'ethnologie, qui n'est pas la discipline qui jouit alors de la plus grande des considérations au sein de l'administration patrimoniale, est celle qui s'empare de l'étude ce patrimoine. Enfin, la promotion du PCI et la réflexion sur cette catégorie nouvelle se construisent avant tout dans l'espace associatif. La Maison des cultures du monde (MCM), dont le siège est alors situé boulevard Raspail¹ et qui bénéficie pour ses activités du théâtre de l'Alliance française, joue un rôle majeur à cet égard. Dirigée par Chérif Khaznadar, qui fut l'un des artisans de la Convention Unesco et en présida l'Assemblée générale en 2008, cette association organise, dès 2004 dans le cadre des manifestations du Festival de l'imaginaire consacrées aux arts du spectacle, une journée annuelle consacrée au patrimoine culturel immatériel. Ici, les efforts déployés par la MCM visent à diffuser les informations sur ce qu'est ce patrimoine immatériel, sur l'existence de la Convention de l'Unesco et sur ses objectifs généraux. Jusqu'en 2006, il ne saurait être question d'actions concrètes pas plus que d'interprétation des politiques conduites en matière de patrimoine culturel immatériel, puisque la Convention ne s'applique pas encore, ni en France ni à l'international : trop de peu de pays l'ont encore ratifiée, et la France n'en fait pas partie.
- 4 À cet égard, l'année 2006 est celle d'une double transformation. Au-delà du fait que cette année est celle où la France rejoint à son tour la Convention, une première transformation du rapport jusque-là entretenu au patrimoine culturel immatériel tient au fait que le nombre d'États requis pour une entrée en vigueur est atteint. La première assemblée générale peut alors se tenir (juin 2006) et le premier comité intergouvernemental se réunir au mois de novembre à Alger. Grâce à ces premiers développements concrets, le patrimoine culturel immatériel quitte la sphère de la

sèche exégèse d'un texte « brut » : les actions de l'organisation internationale et les premières initiatives des États partie ouvrent la voie à des analyses de terrain et à des interprétations fondées sur les premières mises en comparaison des différentes approches nationales d'une politique internationale. L'intrusion du patrimoine culturel immatériel dans le paysage intellectuel, et le virage à 180° qu'impose la Convention (agir en « régime d'objet », quand bien même ces objets seraient immatériels, réaliser des inventaires, promouvoir des candidatures à l'Unesco), vont créer une tension fondatrice dans l'appréhension du PCI par la France. En effet – et c'est la seconde transformation du rapport qui s'établit en France à ce nouveau champ patrimonial –, celui-ci se voit confié à la Mission du patrimoine ethnologique. Or, ce rapprochement n'est guère évident : d'une part les compétences requises pour constituer un patrimoine ethnologique ne rejoignent pas celles requises pour constituer un patrimoine immatériel et mettre en œuvre la Convention ; d'autre part, nombreux sont les ethnologues, proches du ministère ou œuvrant en son sein, qui ont depuis plusieurs années cessé de travailler à la constitution, par l'étude et la documentation, d'un « patrimoine ethnologique » français, lui préférant une approche critique, réflexive et distanciée de la notion de patrimoine tendant à faire de celui-ci, avant tout, un objet d'étude. Ce qui signifie de fait que la France et son ministère de la Culture décident d'assigner le patrimoine culturel immatériel au terrain de l'étude plutôt qu'à celui de l'inventaire, de la sauvegarde et de la politique culturelle et patrimoniale.

- 5 En effet, en même temps que se mettent en place les premiers éléments de l'action de mise en œuvre, en relation avec la Mission du patrimoine ethnologique et souvent avec le concours de celle-ci qui se voit rapidement rattachée au département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS), le patrimoine culturel immatériel devient objet de réflexions et de débats pour les ethnologues. Ainsi, à partir de 2006 et pour six ans au moins, la réflexion intellectuelle sur ce patrimoine et les analyses qui en sont faites seront pour l'essentiel construites par des ethnologues. Cet apport initial de l'ethnologie à la politique, à l'analyse et à l'action du PCI en France s'est révélé d'une richesse incontestable – notamment pour faire ressortir l'importance de la question de la « participation » des communautés à la désignation du patrimoine immatériel. Pour autant, ce fort tropisme ethnologique a pu avoir un effet réducteur, en tendant à limiter les analyses de la Convention et du PCI à de purs objets d'études, souvent prétextes à des postures et à des débats internes à la discipline, dans l'ignorance des applications concrètes et des enjeux géoéconomiques qui sont les leurs dans le contexte de la mondialisation culturelle.
- 6 D'autres rencontres, d'autres réflexions et d'autres projets vont pourtant infléchir cette trajectoire initiale : alors que se dessinent les premières candidatures françaises et que sont posées les bases de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel dont la mise en place est exigée par l'acte même de ratification de la Convention, différents acteurs locaux et réseaux associatifs se saisissent de la Convention, de son message autant que de ses enjeux, pour promouvoir certaines de leurs actions dans le champ du patrimoine immatériel : dès l'été 2007, le centre de musiques et danses traditionnelles de Guadeloupe, Repriz, fait du patrimoine culturel immatériel le thème du séminaire d'ethnomusicologie de l'aire caraïbe, en partenariat avec la médiathèque de Basse-Terre et en relation avec le festival de musiques traditionnelles de Sainte-Anne. En 2007 encore, la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles tient son congrès à Nantes. En 2008, la région Bretagne organise ses premières « Assises régionales ». Au même moment, le Centre régional de culture ethnologique et

technique² (CRÉCET), en partenariat avec la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) de Haute-Normandie, s'engage dans la voie de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France, grâce à une enquête sur les pratiques populaires liées aux arbres remarquables sur l'ensemble du territoire normand. Autant d'initiatives qui témoignent du succès du PCI dans le « grand Ouest ». Plus généralement, l'intérêt des territoires et de leurs différentes formes d'organisations (collectivités, parcs naturels régionaux, associations locales) vis-à-vis de ce champ patrimonial ne se démentira pas. En témoigne notamment le projet mis en place par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, lors du renouvellement de sa charte, pour une prise en compte du patrimoine culturel immatériel sur son territoire : il est à l'origine d'une initiative précieuse pour la réflexion sur les formes de participation, pilotée par Jean-Louis Tornatore, Noël Barbe et Marina Chauliac (2015).

- 7 Entre 2008 et 2011, les comités intergouvernementaux du patrimoine culturel immatériel procèdent aux premières inscriptions (Hottin 2011). En trois ans à peine, dix éléments du patrimoine immatériel français viennent prendre place sur les listes de l'Unesco : « Géants et dragons », « *Cantu in paghjella* », « *Maloya* », « Savoir-faire des tapissiers d'Aubusson et des dentelières d'Alençon », « Compagnonnage », « Art traditionnel de la fauconnerie », « Équitation française », et bien entendu le fameux « Repas gastronomique des Français », seule candidature d'ampleur nationale traitée directement par la présidence de la République. Durant cette période, trois dossiers seulement sont refusés par l'Unesco : « La porcelaine de Limoges », « Les savoir-faire de la haute-joaillerie » et « La course camarguaise ». Dans le même temps, l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel se structure pour devenir opérationnel en 2009. Le service en charge de l'ethnologie qui en a alors la responsabilité affirme, non sans difficultés et contestations, la spécificité de cette démarche par rapport aux autres politiques, bien plus puissamment armées en droit et en expertise, qui structurent le paysage mental de l'administration patrimoniales : l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France n'a rien à voir avec la démarche de l'Inventaire général, strictement matérielle, et doit se défendre de n'être qu'un supplément d'âme apporté aux Monuments historiques. Quelques affaires fortement médiatisées – tel l'épisode de l'inscription à l'Inventaire national de la corrida, en avril 2011 – contribuent, par ricochet, à organiser la doctrine et à mieux définir les procédures.
- 8 Candidatures, inventaires et « émotions patrimoniales » (Fabre 2015) viennent donc nourrir la réflexion des chercheurs. Ils alimentent notamment le séminaire que tiennent entre 2006 et 2010 au sein du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (Lahic) Chiara Bortolotto (chercheuse à l'EHESS) et Sylvie Grenet (chargée de mission à la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture), et qui réunit ethnologues, administrateurs du patrimoine et, parfois, porteurs de candidatures à l'Unesco. En 2011, les résultats de ces rendez-vous réguliers sont publiés dans un ouvrage collectif qui rassemble un échantillon représentatif des communications présentées : *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie* (Bortolotto 2011) est un bilan et davantage encore. Son introduction rédigée par Chiara Bortolotto (*ibid.* : 21-43) constitue l'approche théorique la plus complète des problématiques posées par le PCI à la recherche en ethnologie.

2012, une année charnière

- 9 Cependant, les orientations qui se sont dessinées autour des actions et réflexions relatives au patrimoine culturel immatériel évoluent rapidement. Avec les premières inscriptions effectuées sur les listes de l'Unesco et leur médiatisation, le nouveau champ patrimonial va susciter l'intérêt croissant d'autres disciplines que l'ethnologie. Historiens, géographes, juristes, économistes, s'emparent à leur tour du PCI, y portent de nouveaux regards et posent d'autres questions à la Convention touchant sa mise en œuvre, les enjeux des inscriptions, et jusqu'aux inventaires nationaux. À bien des égards, la rencontre de Cerisy peut ainsi être regardée tout à la fois comme ce moment d'approfondissement et d'élargissement des approches et des questionnements mais aussi de ruptures vis-à-vis de l'« ethnologisation » de ce patrimoine, telle qu'elle a pu se produire en France durant la courte histoire qui est la sienne.
- 10 L'année du colloque est également marquée par plusieurs évolutions importantes dans la vie administrative de la Convention en France. Le temps du colloque coïncide en effet avec un moment charnière qui voit un début de structuration de l'action du ministère de la Culture : sous l'impulsion de Vincent Berjot, nouveau directeur général des Patrimoines, est réuni pour la première fois le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, instance créée par arrêté et qui fait suite au Comité du patrimoine immatériel, réunion informelle de fonctionnaires du patrimoine en charge du suivi de la Convention depuis 2006, et dont l'absence de fondement réglementaire était apparue toujours plus problématique – notamment après que ce comité ait avalisé l'inscription très contestée de la corrida en 2011. Ce nouvel organe consultatif, qui fait appel à des experts indépendants ainsi qu'à des élus, se voit chargé de missions bien définies (politique générale du patrimoine culturel immatériel, suivi de l'inventaire, examen des candidatures) et tient des réunions à un rythme régulier. Il va jouer un rôle essentiel dans l'approfondissement de la doctrine en matière d'inventaire et de candidatures durant les cinq années suivantes.
- 11 Enfin, 2012 est l'année de la tenue du Comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel à Paris, sous la présidence de la Grenade. Pour la France, c'est l'année de l'examen de la candidature du *fest-noz*, portée par l'association Dastum avec le soutien du Conseil régional de Bretagne. Pour la première fois, par l'effet de multiples combinaisons diplomatiques prenant le pas sur les intentions initiales qui devaient en prémunir la Convention, de nombreux dossiers considérés par les experts comme très médiocres sont « repêchés » en séance plénière du Comité. Mais pour le *fest-noz*, c'est un beau succès qui conduit Charles Quimbert et ses amis à danser et à chanter dans la salle de l'Unesco. Ce succès confirme surtout la qualité d'une approche fondée sur une large participation des associations, sur une dynamique de projet ancrée dans un territoire, et sur l'idée que la candidature ne constitue pas une fin en soi, mais un outil pour insérer le patrimoine culturel immatériel dans les politiques locales. Le *fest-noz* ouvre la voie à une série ininterrompue de réussites françaises à l'Unesco.
- 12 Par l'approche spécifique qu'il développe, le colloque de Cerisy témoigne et rend compte de l'ensemble de ces tournants. C'est à ce titre qu'il constitue un moment charnière. D'abord par le bilan qu'il autorise. La présentation de Lourdes Arizpe, alors directrice du musée national des Cultures populaires, auparavant directrice générale adjointe de l'Unesco en charge de la culture, et celle de Cécile Duvelle, alors en charge

du secrétariat de la Convention à l'Unesco, apportent un cadrage plus qu'important sur les premières années de son fonctionnement. C'est à Cerisy, encore, que s'affirment pleinement les différentes postures ethnologiques face au PCI, alors qu'elles n'avaient été jusqu'alors exprimées que de façon dispersées, voire tues pour certaines d'entre elles. Si Daniel Fabre s'y exprime dans une large mesure en historien de la notion, avec le souci d'explicitier les liens qui unissent cette politique nouvelle aux politiques anciennes, Christian Bromberger exprime quant à lui clairement le sentiment de saturation et d'exaspération qu'inspire, à une part importante de la communauté anthropologique nationale, la notion même de patrimoine culturel immatériel. Il y ajoute toutefois une critique de portée plus générale, mettant en cause la fascination professée depuis près de vingt ans par nombre d'anthropologues pour le patrimoine et pour l'histoire de la discipline. La critique est directement portée envers Daniel Fabre. Il n'y aura cependant pas d'échanges à Cerisy entre les deux anciens vice-présidents du Conseil du patrimoine ethnologique : tous deux ne feront que se croiser sur la terrasse du château, l'un étant sur le départ lorsque l'autre arrive. Le texte de Christian Bromberger (2014) a été publié dans *L'Homme*, et la disparition prématurée de Daniel Fabre nous prive d'une possible réponse.

- 13 Bien moins antagonistes, et pour ainsi dire complémentaires sont les postures développées par Chiara Bortolotto et Jean-Louis Tornatore : si la première, tout en étant largement impliquée dans les actions de l'Unesco et du ministère de la Culture a à cœur de faire du PCI un terrain de recherche fondamental, comme en atteste ici sa réflexion sur la notion d'authenticité dans les discours et les pratiques de la Convention, le second, plus rétif à suivre les voies balisées de l'inventaire ou des candidatures, y trouve, à travers l'approfondissement des potentialités politiques du texte, matière à de nombreuses expérimentations. Quant à Frédéric Saumade, qui revient dans sa contribution, sur les questions taumachiques qui lui sont familières, il est singulièrement bien placé pour analyser les difficultés d'adaptation du patrimoine ethnologique en patrimoine immatériel, lui qui fut naguère l'un des promoteurs de la protection au titre des Monuments historiques des arènes de bouvine du Bas-Languedoc
- 14 Au-delà, l'ouverture disciplinaire est sans aucun doute la plus marquante des caractéristiques de la rencontre de Cerisy. De ce point de vue, le colloque marque une inflexion remarquable dans la nature même des réflexions sur la notion et les politiques qui en découlent : l'ethnologie cesse d'être l'outil exclusif d'appréciation des activités menées au nom du PCI. Par leurs contributions respectives, Marie Cornu, Françoise Benhamou, Francesca Cominelli desserrent une forme d'étau qui comprimait depuis l'origine l'interprétation du texte de l'Unesco. Sous le regard de la juriste ou de l'économiste, le patrimoine immatériel devient un objet d'étude comme un autre, moins mêlé à l'histoire et aux conflits épistémologiques d'une discipline. Ces chercheuses le problématisent autour des enjeux cruciaux qu'il soulève tant sur le plan juridique que sur le plan de l'économie du patrimoine. Julia Csergo, quant à elle, à travers sa proposition de caractérisation des patrimoines alimentaires, offre une première lecture historique des usages de la Convention et des enjeux des plans de sauvegarde accompagnant les inscriptions.
- 15 Cette recherche d'autres interprétations de la notion de PCI a été riche d'implications très concrètes pour la mise en œuvre de la Convention en France : les réflexions posées par Marie Cornu ont nourri les tâtonnements ministériels qui ont conduit à rechercher

l'inclusion du PCI dans le Code du patrimoine, travail de longue haleine, initié dès 2012 mais abouti en 2016 seulement. Sa communication a également posé les premiers jalons d'une approche comparée du droit du patrimoine culturel immatériel (Cornu, Fromageau & Hottin 2013), qui a d'abord donné lieu à un recensement des législations existant en 2013, avant de déboucher sur un programme de recherches, fruit d'un partenariat entre l'Institut des sciences du politique de l'École nationale supérieure (ENS) Cachan et l'Académie de la culture de Lettonie. Les premiers travaux sur l'économie du PCI, développés depuis par Francesca Cominelli (2015) dans un ouvrage tiré de sa thèse, fournissent la matière d'une recherche-action actuellement conduite avec le ministère de la Culture, portant sur le recensement et l'échange des bonnes pratiques de transmission du PCI en France. Les jalons posés ont fait émerger un programme international de recherche financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), dirigé par Charles-Édouard de Suremain : « Food Herit³ ». La réflexion de Julia Csergo a abouti à la formulation d'une proposition : faire reconnaître la gastronomie comme un domaine culturel pouvant, comme les autres domaines culturels, faire l'objet d'une politique publique menée par le ministère de la Culture (Csergo 2016).

- 16 Ces nouveaux regards n'ont pu coexister qu'au moyen d'une large ouverture internationale. De ce point de vue, la rencontre de Cerisy ne diffère pas des autres colloques consacrés au patrimoine culturel immatériel : politique d'emblée internationale, puisque procédant d'un texte porté par une organisation du système des Nations unies, le PCI appelle presque nécessairement les points de comparaisons qu'alimentent les réseaux de relations tissés entre administrateurs et chercheurs lors des fréquentes réunions organisées par l'Organisation, qui facilitent les prises de contact et les invitations réciproques. C'est dans cette perspective de regards croisés de chercheurs et de fonctionnaires des administrations, qu'il faut appréhender les contributions de Panayota Adrianopoulou (sur la Grèce), de Florence Graezer-Bideau (sur la Suisse), de Charles-Édouard de Suremain (sur la Bolivie), de Caroline Bodolec et de Frédéric Obringer (sur la Chine), mais aussi celle d'Antoine Gauthier, originale tant en raison de son positionnement institutionnel (directeur d'une organisation non gouvernementale impliquée dans la sauvegarde du patrimoine vivant⁴) que de son implantation géographique : le Canada n'est pas État partie de la Convention, mais le Québec, où il vit, a développé son propre système de reconnaissance du PCI dans la loi sur le patrimoine culturel promulguée en 2012.
- 17 Enfin, la dimension régionale est sans doute l'une des caractéristiques les plus importantes et l'une des originalités les plus marquées de la rencontre de Cerisy-la-Salle, grâce à l'implication, parmi les concepteurs du programme, du CRÉCET – qui ne s'appelle alors pas encore La fabrique des patrimoines en Normandie. Pierre Schmit en rappelle les grandes lignes dans sa contribution. Depuis 2006, la Normandie est une région riche en expérimentations pour le PCI. Outre l'enquête consacrée aux arbres remarquables, qui fait l'objet lors du colloque d'une présentation par Yann Leborgne, deux dossiers de candidatures ont été présentés avec succès à l'Unesco : le « savoir-faire du trait de charpente » et le « savoir-faire de la dentelle d'Alençon ».
- 18 Au moment du colloque, d'autres projets de reconnaissance de patrimoines normands ont fait l'objet de rencontres organisées durant une journée entière : le « carnaval de Granville » qui, en 2016 après quelques péripéties, a rejoint les autres inscriptions françaises sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ; les « pêcheries de la baie du Mont Saint-Michel », qui font alors parallèlement l'objet

d'une enquête menée par le CRÉCET – ce travail, achevé depuis, fait également l'objet d'une présentation lors du colloque par Karine Le Petit. Quant à La Loure, présentée ici par Yvon Davy son directeur, elle incarne en Normandie l'action des centres de musiques et danses rationnelles, si actifs en bien des lieux pour la promotion du patrimoine culturel immatériel.

Cerisy et après ?

- 19 Cerisy fut le premier – et reste à ce jour le seul – colloque réellement interdisciplinaire sur la question du patrimoine culturel immatériel organisé en France. Des amitiés intellectuelles y sont nées, des liens s'y sont tissés, des voix s'y sont fait entendre pour la première fois, qui depuis tiennent une place importante dans le développement de cette politique. Le temps de l'analyse n'est pas celui de l'action publique : depuis la tenue du colloque et bien avant la parution des actes, d'importants changements sont intervenus, tant dans la conduite internationale de la Convention Unesco de 2003 que dans sa déclinaison française. Ainsi, le nombre de dossiers examinés chaque année a été considérablement restreint, entraînant les États dans une concurrence parfois problématique pour l'inscription de leurs candidatures. En France, après bien des cheminements et des hésitations, l'inventaire s'est étoffé, la notion de patrimoine culturel immatériel a été inscrite dans la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP), mais cette nouvelle disposition du Code du patrimoine n'a pour le moment trouvé que peu d'applications concrètes...
- 20 Cerisy n'est pour autant ni inactuel ni frappé d'obsolescence. Les actes de ce colloque constituent une somme de connaissances, de réflexions et d'expériences sans équivalent sur la politique du PCI, en même temps qu'un témoignage sur un moment capital de cristallisation de celle-ci. Aussi, publions Cerisy, organisons un nouveau colloque. Il est temps de se remettre à réfléchir !

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAND SYLVAIN, ÉDITH HEURGON & CLAIRE PAULHAN (dir.), 2011

De Pontigny à Cerisy : des lieux pour « penser avec ensemble », actes de colloque (Cerisy-la-Salle, 24-31 août 2010), Paris, Hermann, coll. « Colloques de Cerisy ».

BARBE NOËL, MARINA CHAULIAC & JEAN-LOUIS TORNATORE, 2015

« Intangible cultural heritage exposed to public deliberation. A participatory experience in a regional nature park », in Nicolas Adell, Regina Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (dir), *Between “imagined communities” and “communities of practice”. Participation, territory and the making of heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, coll. « Göttingen studies in cultural property », n° 8, p. 201-217.

- BORTOLOTTI CHIARA (dir.), ANNICK ARNAUD & SYLVIE GRENET (collab.), 2011a**
Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », n° 26.
- BORTOLOTTI CHIARA, 2011b**
 « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in Chiara Bortolotto (dir.), Annick Arnaud & Sylvie Grenet (collab.), *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », n° 26, p. 21-43.
- BROMBERGER CHRISTIAN, 2014**
 « “Le patrimoine immatériel” entre ambiguïtés et overdose », *L'Homme*, vol. 1, n° 209, « Varia », p. 143-151. Disponible en ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-homme-2014-1-page-143.htm> [lien valide en septembre 2018].
- CHAUBET FRANÇOIS, ÉDITH HEURGON & CLAIRE PAULHAN (dir.), 2005**
S.I.E.C.L.E. Colloque de Cerisy. 100 ans de rencontres intellectuelles de Pontigny à Cerisy, actes de colloque (« Sociabilités intellectuelles échanges coopérations lieux extensions (SIECLE) » Cerisy-la-Salle, 23-31 août), Paris, Éditions de l'Imec, coll. « Inventaires ».
- COMINELLI FRANCESCA, 2015**
Métiers d'art et savoir-faire, Paris, Économica, coll. « Culture ».
- CORNU MARIE, JÉRÔME FROMAGEAU & CHRISTIAN HOTTIN (dir.), 2013**
Droit et Patrimoine culturel immatériel, Paris, L'Harmattan, coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel. Les cahiers du CeFap ».
- CSERGO JULIA, 2010**
 « Cerisy, un patrimoine culturel immatériel ? », in Sylvain Allemand, Édith Heurgon & Claire Paulhan (dir.), *De Pontigny à Cerisy : des lieux pour « penser avec ensemble »*, actes de colloque (Cerisy-la-Salle, 24-31 août 2010), Paris, Hermann, coll. « Colloques de Cerisy ».
- CSERGO JULIA, 2016**
La Gastronomie est-elle une marchandise culturelle comme une autre ? La gastronomie française à l'Unesco : histoire et enjeux, Chartres, Menu fretin, coll. « Manger penser ».
- FABRE DANIEL (dir.), 2013**
Émotions patrimoniales, textes réunis par Annick Arnaud, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », n° 27.
- HOTTIN CHRISTIAN (dir.), 2011**
Le Patrimoine culturel immatériel. Premières expériences en France, Paris, Maison des cultures du monde ; Arles, Actes Sud, coll. « Babel », série « Internationale de l'imaginaire ».

NOTES

1. À partir de 2011, la Maison des cultures du monde s'installe à Vitré (Ille-et-Vilaine), où elle abrite le Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI).
2. À partir de janvier 2015, le CRÉCET, réuni avec l'Agence régionale de conservation de l'image et du son (Arcis) et le Centre régional de conservation-restauration des biens culturels de Basse-Normandie (Normandie Patrimoine), poursuit ses activités sous la forme d'un établissement public de coopération culturelle dénommé La Fabrique de patrimoines en Normandie.
3. Voir le blog qui lui est consacré : <https://foodherit.hypotheses.org/tag/food-herit> [lien valide en mai 2019].

4. Voir le site internet du Conseil québécois du patrimoine vivant : <https://patrimoinevivant.qc.ca/cqpv/> [lien valide en mai 2019].

AUTEURS

JULIA CSERGO

Professeure au DEUT-ESG de l'Université du Québec à Montréal, membre associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'ESG-UQAM

CHRISTIAN HOTTIN

Directeur des études du département des Conservateurs, Institut national du patrimoine (INP).
Membre associé du IIAC, équipe LAHIC (UMR 8177 CNRS-EHESS)

PIERRE SCHMIT

Directeur de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie (La Fabrique de patrimoines en Normandie)